

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 24/01/2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, A l'exception de Cathy Delanoë procuration à Jean Claude Handouche,

M. Fourdinier François Xavier est élue secrétaire de séance.

Objet : Concessions du cimetière reprises

Vu la délibération 27/11/2020 portant reprise de concession au cimetière de Marenla
Vu la délibération du 04 juillet 2014 portant tarif et modalités des concessions de cimetières
Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la gestion de concessions de cimetières qui ont été reprise

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DIT la commune prendra à sa charge les frais de réduction de corps et de gravure de la plaque de l'ossuaire

DIT que le concessionnaire aura à sa charge la remise à nu de la concession

DIT que le concessionnaire devra s'acquitter du prix de la concession soit 200 € pour 3 m² linéaire et 400 € pour 5 m² pour 50 ans

DIT que les places de concessions seront attribuées aux choix du futur concessionnaire sur les concessions reprises par ordre de demande officiel.

CHARGE M. le Maire de tous actes administratifs s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20230127-2023003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Publication : 07/02/2023



Pour copie conforme à l'original

Marenla, le 31/01/2023

Le Maire,

Pascal POCHOLLE

